Les moyens et les ressources humaines

18.
LA DÉPENSE D'ÉDUCATION PAR ÉLÈVE (MENESR)

Une dépense moyenne de 5 100 euros par élève ou étudiant

En 2011, les activités d'éducation ont généré 71,2 milliards d'euros de dépenses (hors bourses) de la part des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit une faible progression depuis 2008 en prix constants (+ 1,6 %). Le coût de l'élève s'échelonne de 3 130 euros à l'école, 5 570 euros au collège, 7 660 euros au lycée à 8 490 euros dans l'enseignement supérieur.

L'ordre des régions en matière de dépense par élève est comparable dans le premier et le second degré…

Entre 2008 et 2011, la maîtrise des dépenses publiques épargne davantage l'école primaire. Le coût d'un écolier a augmenté de 3,6 % quand celui d'un collégien a baissé de 1,6 % et celui d'un lycéen est resté quasi stable (+ 0,1 %) ▸ FIGURES 1, 2 ET 3. Par région, l'évolution est relativement uniforme pour les écoliers (de + 2 % en Île-de-France à + 6 % en Basse-Normandie) et les collégiens (de - 4,2 % dans le Limousin à - 0,3 % en Franche-Comté), celle des lycéens étant plus variée (de - 2,5 % en Bourgogne à + 5,6 % dans les Antilles-Guyane).

Dans l'enseignement scolaire, on trouve un classement comparable des régions pour chacun des niveaux. De multiples facteurs interviennent pour le définir.

L'importance de l'enseignement privé sous contrat explique une partie des disparités régionales. Un élève de l'enseignement privé coûte moins cher à l'État, qui ne prend pas en charge la restauration et l'hébergement supportés par les familles. En outre, la masse salariale des enseignants est moins élevée dans le privé, notamment en raison des statuts et du niveau des charges supportées par l'employeur.

À l'inverse des zones urbanisées, les régions à prédominance rurale ont des coûts généralement plus élevés en raison d'une taille inférieure des établissements et de taux d'encadrement par élève plus importants (*fiches 20 et 21*). De même, les établissements classés en éducation prioritaire bénéficient de moyens supplémentaires.

En France métropolitaine, un ensemble de régions allant du Nord-Est vers le Centre (Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Bourgogne, Auvergne, Limousin) ainsi que la Corse présentent une dépense par élève plus élevée pour les trois niveaux d'enseignement. Ce sont des régions essentiellement rurales.

À l'inverse, trois régions montrent une dépense moyenne par élève de l'enseignement scolaire plus faible : Bretagne et Pays de la Loire, où la part du privé sous contrat est particulièrement élevée (40 % des élèves) et Rhône-Alpes où elle est d'environ 20 % contre 15 % en moyenne.

Dans le cas des régions ultramarines présentant des dépenses toujours plus élevées, s'ajoute à ces différents facteurs un surcoût lié à la majoration de traitement des personnels qui y sont affectés.

… et légèrement différent dans l'enseignement supérieur

Si la dépense moyenne par étudiant reste stable nationalement entre 2008 et 2011 (+ 0,1 %), l'évolution par région est très contrastée, de - 16 % en Haute-Normandie à + 8 % en Franche-Comté ▸ FIGURE 4.

Les différences constatées sont en partie liées au poids des formations post-baccalauréat des lycées (STS, CPGE), plus coûteuses que celles des autres établissements du supérieur d'environ 1 700 € par étudiant, et à la présence d'écoles supérieures privées subventionnées qui à l'inverse ne représentent qu'une dépense pour l'État de 1 000 € à 1 600 € par étudiant. D'autres facteurs, plus difficilement quantifiables, contribuent également à ces écarts, tels la taille des établissements ou le type de formations dispensées.

La dépense par étudiant est nettement plus basse qu'ailleurs dans trois régions avec moins de 7 500 €. Pour les Pays de la Loire et le Nord-Pas-de-Calais, la part élevée du privé subventionné explique en partie cette position. Quant au Languedoc-Roussillon, c'est la faible présence du post-baccalauréat qui semble jouer. À l'opposé, le poids important des formations post-baccalauréat tend à tirer vers le haut la dépense par étudiant dans les DOM (plus de 9 000 €).

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS PAGE 137

DÉPENSE PAR ÉLÈVE OU ÉTUDIANT EN 2011 ET ÉVOLUTION 2008 – 2011 (MENESR)

LÉGENDE ÉVOLUTION 2008 - 2011 (euros 2011)
↗ > à 1 %
▭ entre -1 et 1 %
↙ < à -1 %

FIGURE 1 Premier degré

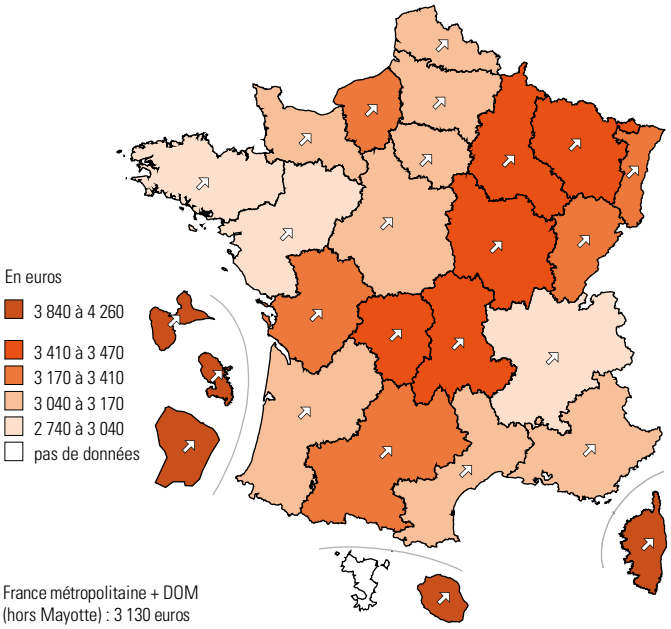

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 3 130 euros

FIGURE 2 Collège

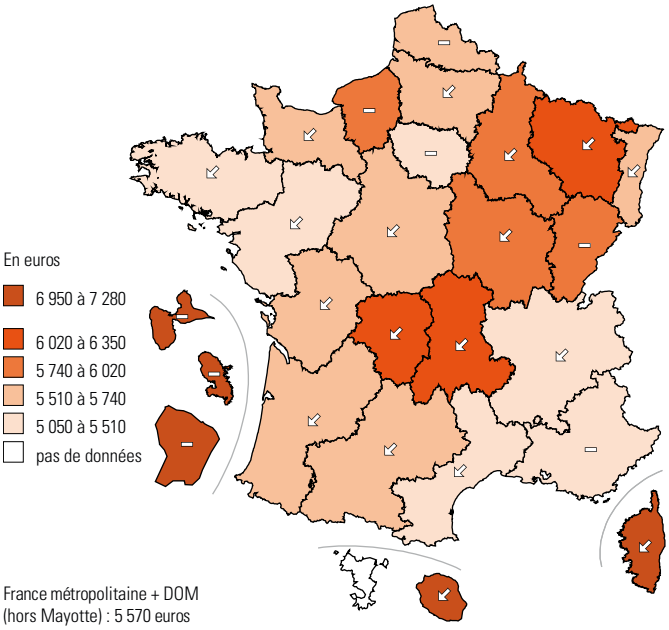

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 5 570 euros

FIGURE 3 Lycée

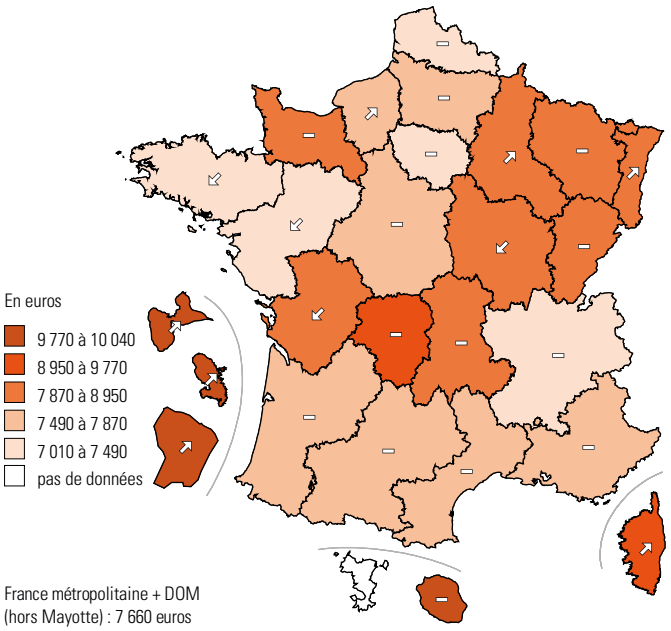

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 7 660 euros

FIGURE 4 Enseignement supérieur

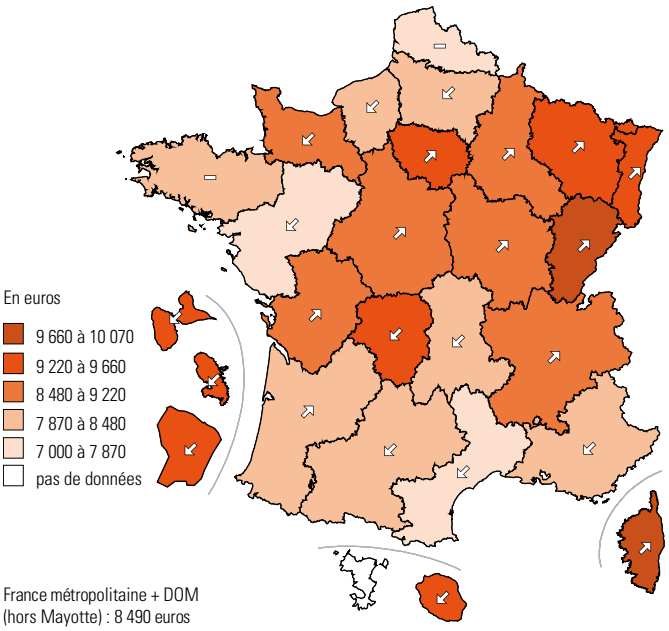

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 8 490 euros

Source : MENESR-DEPP/Compte de l'éducation.

19.
LA DÉPENSE D'ÉDUCATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LE SECOND DEGRÉ

Les régions et les départements contribuent à la dépense d'éducation

— Depuis les lois de décentralisation de 1986 et de 2004, les départements et les régions ont en charge la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement respectivement des collèges et des lycées publics. Ils organisent également la restauration scolaire. La rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) est à leur charge. L'État gère les autres rémunérations, notamment celle des enseignants.

— S'agissant des dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat, les collectivités territoriales sont tenues d'y participer dans les mêmes conditions qu'elles participent aux dépenses de fonctionnement des établissements publics. Quant aux dépenses d'investissement des établissements privés, elles peuvent faire l'objet d'une participation des collectivités publiques qui doit rester inférieure à 10 % des dépenses annuelles de l'établissement. Cette participation doit aussi répondre à certains besoins limitativement énumérés par la loi.

Des dépenses par élève variant du simple au triple

— En 2011, les départements ont consacré plus de 4,8 milliards d'euros aux dépenses d'éducation, soit en moyenne 1 500 euros par collégien. Cette moyenne recouvre des disparités importantes ▸ FIGURE 1. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le département des Bouches-du-Rhône en particulier, la dépense par collégien est nettement plus élevée qu'ailleurs (2 220 euros en moyenne pour la région et 3 290 euros pour le département) en raison d'un effort d'investissement pour les collèges qui reste très soutenu. À l'inverse, à La Réunion et en Poitou-Charentes, la dépense moyenne est deux fois moindre.

— En 2011, les régions, au titre des lycées, ont dépensé près de 5 milliards d'euros. Cela représente une moyenne de 2 360 euros par lycéen contre 2 755 euros en 2008 (en euros constants) ▸ FIGURE 2. Les différences entre régions peuvent être de forte ampleur. En Guadeloupe, la dépense moyenne pour un lycéen atteint 3 790 euros, en Languedoc-Roussillon et en Limousin, elle dépasse également 3 000 euros. À l'opposé, en Guyane, la dépense moyenne est proche de 1 000 euros et elle atteint à peine 2 000 euros dans les Pays de la Loire. En Corse, les dépenses par collégien et par lycéen sont très faibles.

Une décennie d'investissement des collectivités pour les établissements du second degré

— En une décennie, les collectivités territoriales ont investi plus de 51 milliards d'euros pour les collèges et les lycées, soit une moyenne de 7 550 euros par collégien et 12 370 euros par lycéen. Le niveau de dépenses moyennes est très variable et dépend de nombreux facteurs qui ne sont pas toujours quantifiables comme les priorités d'action des collectivités territoriales, leurs ressources, l'état du parc immobilier des établissements, la part de l'enseignement privé, la démographie, etc.

— L'investissement des départements est sensiblement supérieur à la moyenne dans un large croissant Nord, Est, Sud-Est dans lequel on trouve toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'est de Rhône-Alpes, ainsi que la plupart des départements du quart nord-est du pays ▸ FIGURE 3. La dépense d'investissement par collégien y est ainsi plus élevée que dans les départements situés sur une large zone ouest de l'hexagone allant des départements de la Manche et de la Bretagne jusqu'au Centre-Sud.

— Le PIB par habitant des départements peut être un élément d'explication des écarts, mais on trouve des exemples contraires. Dans certains départements comprenant de grands centres urbains tels que Paris, Lyon, Rennes et Nantes où le PIB par habitant est élevé, la dépense d'investissement par collégien est nettement inférieure à la moyenne. On trouve, à l'inverse, des départements ruraux où le PIB par habitant est relativement bas, mais dans lesquels l'investissement pour les collèges a été important (Meuse, Haute-Marne, Allier, Eure, Alpes-de-Haute-Provence).

— Quant aux régions, celles qui ont dépensé le plus par lycéen au cours de la dernière décennie sont le Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon avec un investissement de plus de 17 000 euros par lycéen ▸ FIGURE 4. À l'opposé, les régions de l'Ouest, la Basse-Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire (dans ces deux dernières régions, la part de l'enseignement privé est élevée) ont investi à peine 10 000 euros par lycéen. La Lorraine, avec 6 900 euros, est la région qui a le moins investi dans l'éducation. Cette région a connu une forte baisse des effectifs de lycéens entre 2001 et 2011.

FIGURE 1 Dépense des départements par collégien en 2011 (moyennes régionales)

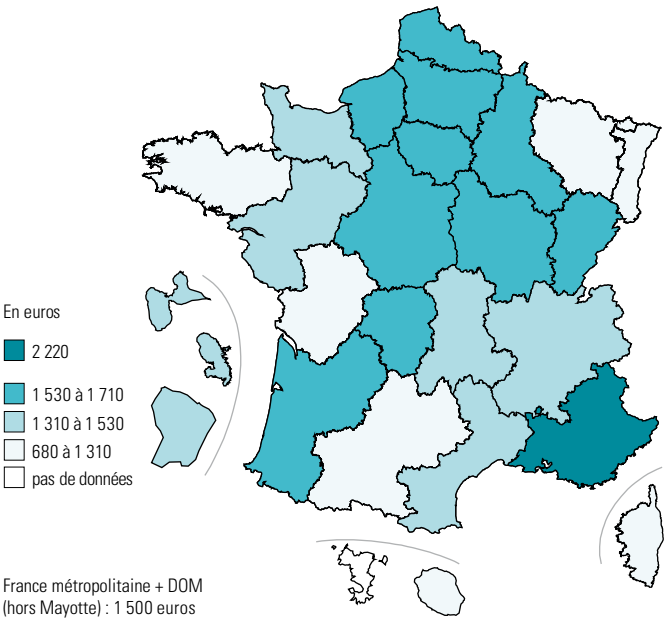

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 1 500 euros

FIGURE 2 Dépense des régions par lycéen en 2011

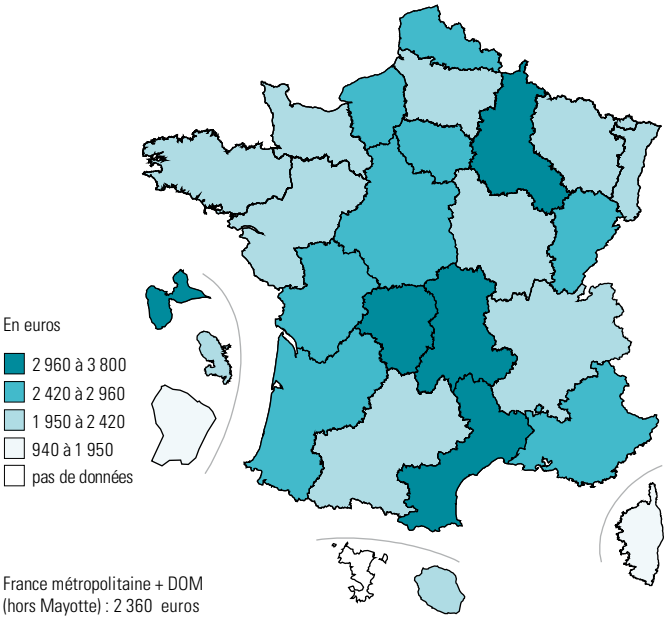

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 2 360 euros

FIGURE 3 Dépense cumulée d'investissement des départements de 2001 à 2011 par collégien

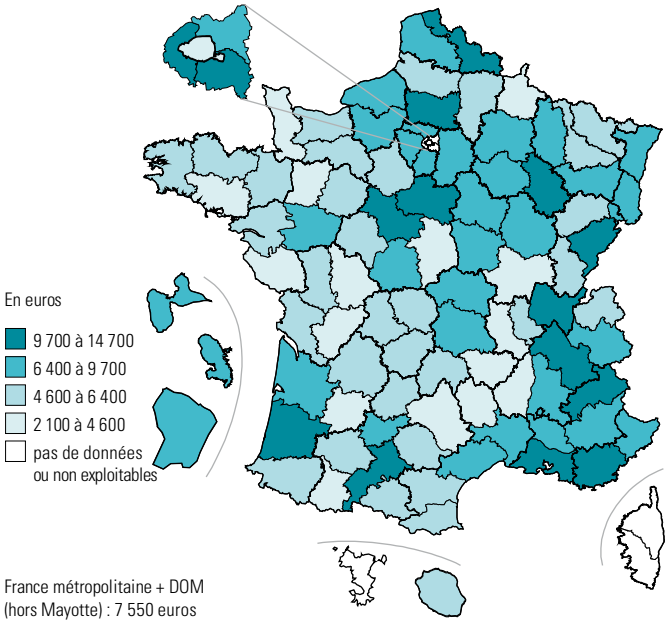

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 7 550 euros

FIGURE 4 Dépense cumulée d'investissement des régions de 2001 à 2011 par lycéen

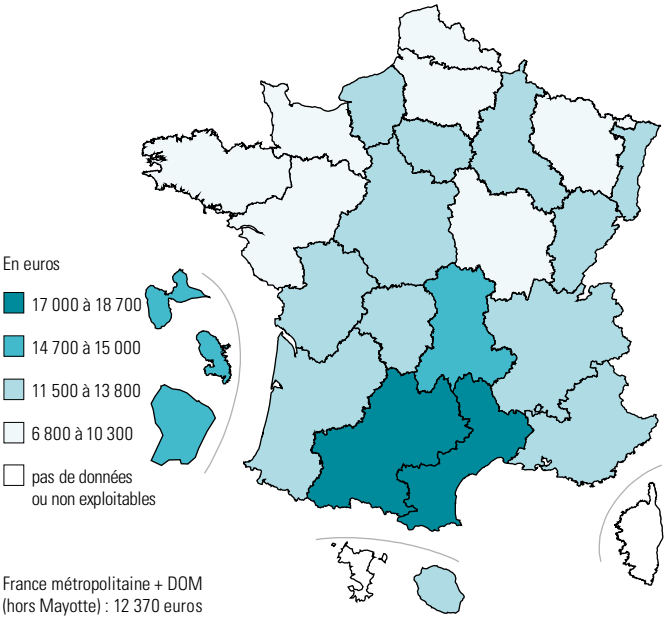

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 12 370 euros

Source : MENESR-DEPP – DGCL/Comptes administratifs des départements et des régions.

20.
L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Les taux d'encadrement supérieurs à la moyenne bénéficient le plus souvent aux départements ruraux

— Deux indicateurs servent à mesurer les moyens mis à la disposition des départements pour assurer l'encadrement des élèves du premier degré public : le ratio donnant le nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves (P/E) et le ratio du nombre moyen d'élèves par classe (E/C).

— Le premier ratio comprend l'ensemble des postes dont les directeurs académiques des services de l'éducation nationale ont l'entière maîtrise. Ce total comprend en plus des enseignants dans les classes, essentiellement des postes pour les remplacements et les besoins éducatifs particuliers (*voir définition*). En 2013, ce ratio est en moyenne de 5,2 postes d'enseignants pour 100 élèves avec un maximum de 8,7 postes pour 100 élèves en Lozère et un minimum de 4,9 en Haute-Savoie ▸ FIGURE 1.

— Le deuxième ratio correspondant au nombre moyen d'élèves par classe est de 23,7 à la rentrée 2013. Il est de 14,9 au minimum en Lozère et atteint au maximum 25,3 dans l'Essonne et 26,5 à Mayotte.

— Le nombre d'élèves par classe dépasse 25 dans le département de l'Essonne, est très proche de 25 dans le Rhône et est supérieur à 24 dans les départements les plus peuplés dont ceux d'Île-de-France, les départements du Nord et du Pas-de-Calais faisant exception[(1)] ▸ FIGURE 2.

— Les départements ayant le nombre d'élèves par classe le plus faible correspondent souvent à ceux ayant le nombre de postes par élève le plus élevé. La plupart se trouvent le long de la diagonale Nord-Est/Sud-Ouest. On retrouve parmi eux les départements les plus ruraux (au sens d'une forte part d'enfants vivant en commune « isolée », *voir fiche 2*) à l'exception de la Dordogne, très rurale, mais avec un nombre de postes pour 100 élèves à peine plus élevé que la moyenne (5,3).

Des marges de manœuvre plus importantes dans des départements ruraux

— Les postes à disposition des départements en plus des enseignants dans les classes peuvent constituer des marges de manœuvre pour l'organisation scolaire. Ces marges de manœuvre peuvent être estimées par le ratio (P-C)/E qui va indiquer le nombre de postes pour 100 élèves éventuellement disponibles en plus des maîtres dans les classes ▸ FIGURE 3.

— Ces marges de manœuvre sont plus importantes dans certains départements ruraux : en Lozère, dans le Cantal, en Haute-Marne, ou dans les DOM, à la Martinique et en Guyane (plus de 1,5 poste pour 100 élèves). Mais à nombre moyen d'élèves par classe équivalent, elles vont être très faibles en Haute-Savoie, dans l'Ain, dans l'Isère ou dans les Hauts-de-Seine (moins de 0,9 poste pour 100 élèves) et plus importantes dans d'autres comme le Val-de-Marne, le Val-d'Oise ou les Bouches-du-Rhône.

— Dans l'ensemble, ces marges de manœuvre sont plus réduites dans les départements où la taille des classes est plus élevée. Une explication plausible se situe du côté de la démographie. Dans un contexte national de réduction du ratio postes/élèves au cours des dix dernières années, dans les départements en forte croissance démographique (Ouest, Sud méditerranéen, Rhône-Alpes), les académies ont sans doute puisé dans les marges de manœuvre pour limiter la hausse de la taille des classes.

— Toutefois, ce lien est loin d'être systématique, ce qui s'interprète par l'existence de politiques d'allocation des moyens différentes suivant les départements et académies. Ainsi, l'Essonne se distingue par sa taille moyenne des classes élevée, alors que la différence (P-C)/E est proche de la moyenne nationale dans ce département.

(1) Sur la figure 1 (P/E), la couleur la plus foncée correspond aux départements ayant le plus de postes pour 100 élèves et sur la figure 2 (E/C), elle correspond aux départements ayant les classes les moins chargées.

DÉFINITION PAGE 138

FIGURE 1 Nombre de postes pour 100 élèves en 2013 dans le premier degré public

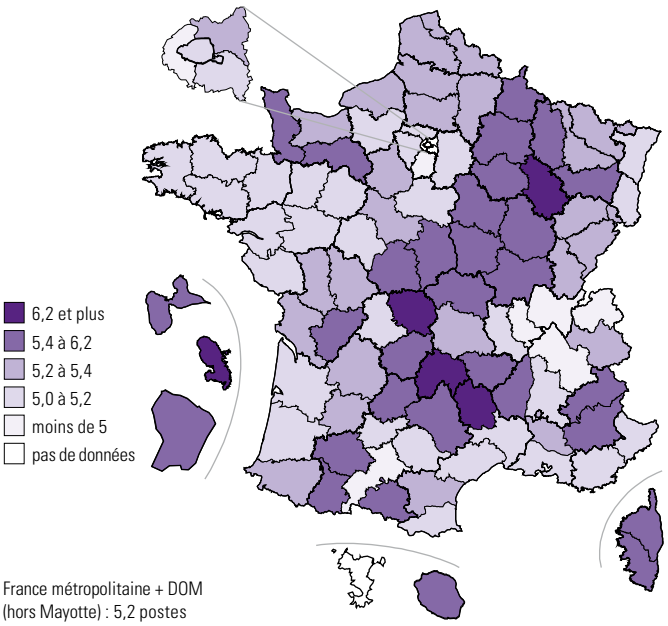

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 5,2 postes

FIGURE 2 Nombre moyen d'élèves par classe à la rentrée 2013

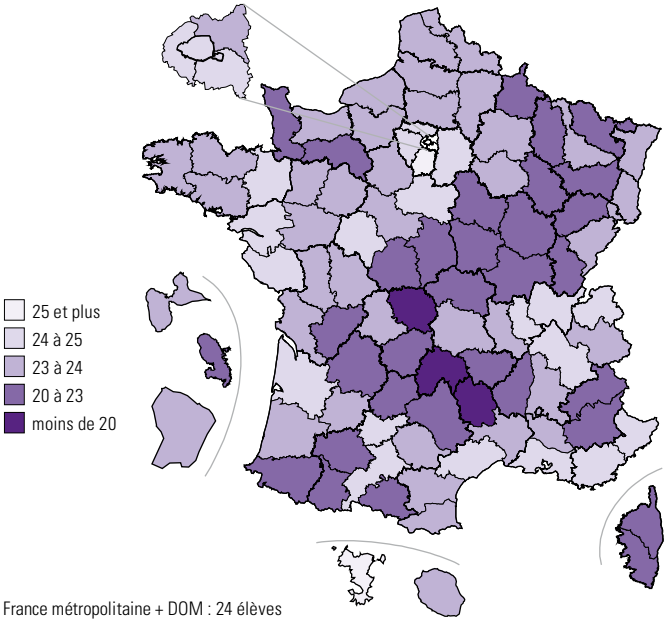

France métropolitaine + DOM : 24 élèves

FIGURE 3 Différence entre le nombre de postes et le nombre de classes pour 100 élèves

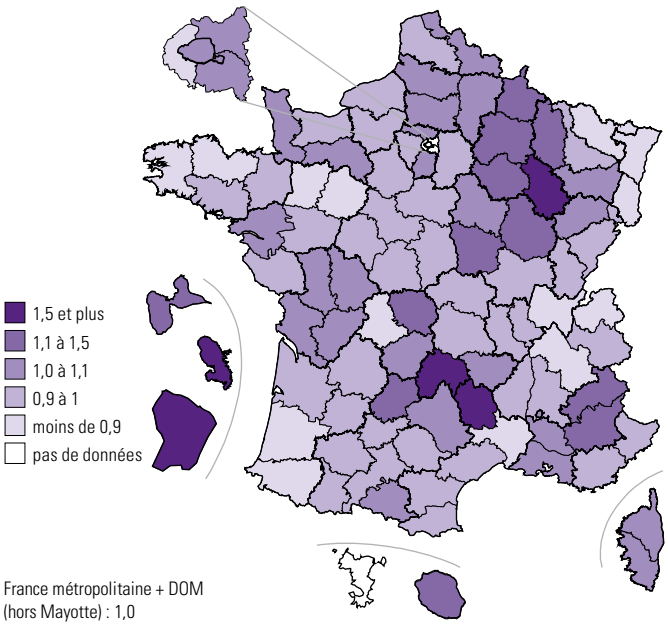

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 1,0

Sources : MENESR-DEPP/Constat de rentrée 2013 (effectifs de classes et d'élèves) ; DGESCO/Enquête sur le contrôle de l'utilisation des emplois, rentrée 2013.

21.
L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

Un professeur enseigne, en moyenne, à 22,2 élèves pendant une heure de cours

Pour mesurer les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves du second degré, les tailles moyennes de division n'apparaissent pas comme les indicateurs les plus pertinents car les élèves peuvent suivre un enseignement, non pas en division entière, mais en groupes à effectif réduit. On retient alors le « nombre moyen d'élèves par structure » (E/S), ou « nombre moyen d'élèves devant un professeur », pendant une heure de cours (en groupe ou en classe entière ; voir *méthodologie*).

À la rentrée 2013, sur l'ensemble du second degré public et privé sous contrat, un professeur enseigne, en moyenne, à 22,2 élèves pendant une heure de cours [1].

Plus de deux élèves de plus dans les académies de Mayotte, Paris et Versailles qu'en Guyane, Corse et Martinique

Toutes formations confondues, le nombre moyen d'élèves par structure est plus faible dans les académies de Guyane (20,3 élèves), Corse (20,7) et Martinique (20,7) ; à l'inverse, les académies ayant le ratio le plus élevé sont Mayotte (24,7 élèves), Paris (23,6) et Versailles (23,1) ▸ FIGURE 1. Ces moyennes académiques reflètent en partie des effets de composition liés à l'importance relative des différents types de formation. Les exemples extrêmes cités, Guyane d'une part, Paris et Versailles d'autre part illustrent ce mécanisme, avec une représentation respectivement la plus forte et la plus faible de l'enseignement professionnel, où le E/S est structurellement plus faible : 16,2 élèves contre 24 élèves dans le second cycle général et technologique.

Dans le premier cycle, une taille de structures plus faible dans un large Centre-Est

Dans le premier cycle (hors Segpa), un professeur est face à 23,9 élèves en moyenne, avec un minimum de 21,5 élèves dans le département du Cantal ▸ FIGURE 2. D'autres départements ruraux tels que la Creuse, la Lozère, la Nièvre, la Haute-Marne, l'Orne affichent des niveaux relativement faibles, de même que la Guyane. Le maximum est atteint à Mayotte (27,5 élèves), loin des départements suivants, qui ont au moins deux élèves de moins par structure : Paris, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, ainsi que l'Hérault, la Gironde, la Loire-Atlantique.

… mais une géographie départementale différente en éducation prioritaire

À l'exception de trois départements (Alpes-de-Haute-Provence, la Creuse et les Deux-Sèvres), le nombre moyen d'élèves par structure est toujours plus faible dans les collèges en éducation prioritaire (Éclair et RRS) ▸ FIGURE 3. Par exemple, dans le Gers et en Haute-Garonne, les enseignants sont face à 24 élèves en moyenne en collège, mais à seulement 18 et 19 élèves en éducation prioritaire (soit - 24 % et - 22 % en différence relative). Dans le Lot, la Corse ou le Jura, où la taille moyenne des classes varie entre 22 et 23 élèves, la différence relative avec l'éducation prioritaire ne dépasse pas - 1 %. En revanche, dans le Loir-et-Cher ou la Meuse, où le E/S est en moyenne assez faible, il se situe à un niveau encore sensiblement plus bas en éducation prioritaire (19 élèves) ; dans l'Hérault et à Mayotte, le niveau élevé d'ensemble le demeure pour l'éducation prioritaire.

Dans le second cycle, un écart jusqu'à plus de trois élèves entre les académies

Dans le second cycle général et technologique, le nombre moyen d'élèves par structure est plus faible dans les académies de Corse et de Guyane avec en moyenne 22 élèves ▸ FIGURE 4. Suivent la Martinique, Lille et Aix-Marseille (autour de 23 élèves). À l'opposé, dans les académies de Paris, Bordeaux, Mayotte, Versailles, Reims et Poitiers, un professeur voit en moyenne 25 élèves pendant une heure de cours.

Dans le second cycle professionnel, le nombre moyen d'élèves par structure est plus faible en Corse (13,7) et en Martinique (14,7) ; ces académies se démarquent par exemple de Limoges, Dijon, Aix-Marseille, autour de 15,5 élèves par structure ▸ FIGURE 5. C'est dans des académies telles qu'Amiens, Nice (autour de 17) et surtout Mayotte (19,3) que cet indicateur est le plus élevé.

(1) Les données, sur le champ du second degré public et privé sous contrat, hors formations post-bac dispensées en EPLE (CPGE, STS) et y compris Segpa, sont celles déclarées par les établissements, éventuellement modifiées par leurs soins lors de l'exercice de consolidation nationale mené par la DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », *Note d'Information*, n° 12.27, MEN-DEPP, décembre 2012.

MÉTHODOLOGIE PAGE 138

FIGURE 1 Nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) dans le second degré public et privé à la rentrée 2013

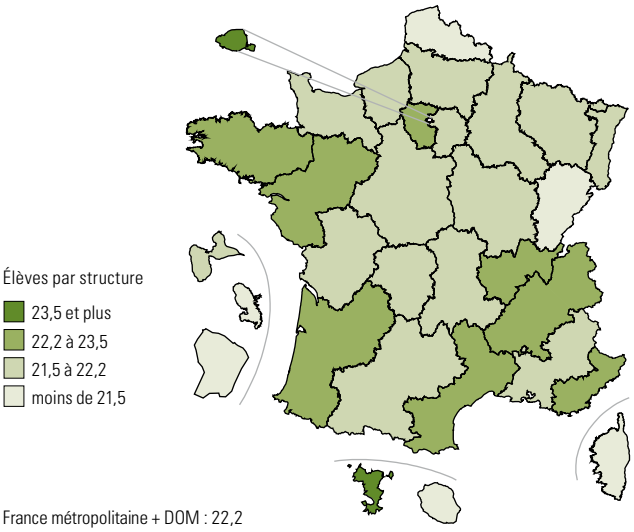

France métropolitaine + DOM : 22,2

FIGURE 2 Nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) dans le premier cycle public et privé à la rentrée 2013 (hors Segpa)

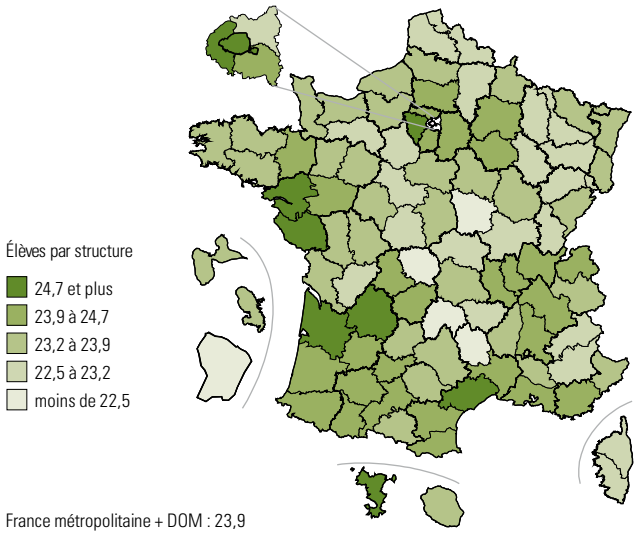

France métropolitaine + DOM : 23,9

FIGURE 3 Différence relative entre le E/S du premier cycle (hors Segpa) en éducation prioritaire et celui de l'ensemble à la rentrée 2013

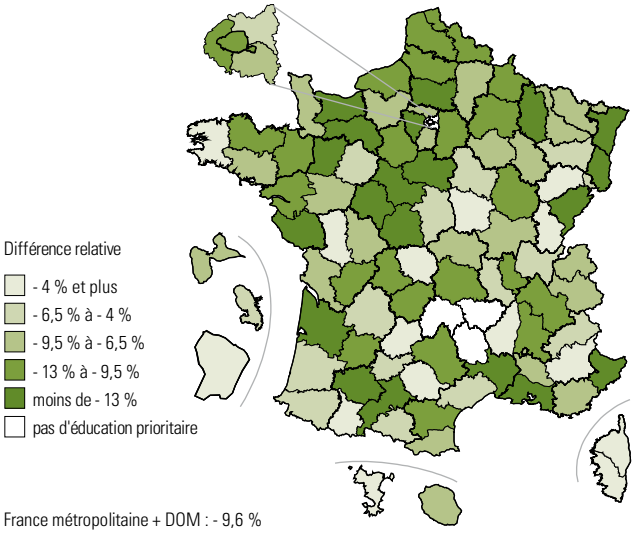

France métropolitaine + DOM : - 9,6 %

FIGURE 4 Nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) dans le second cycle général et technologique public et privé à la rentrée 2013 hors post-bac

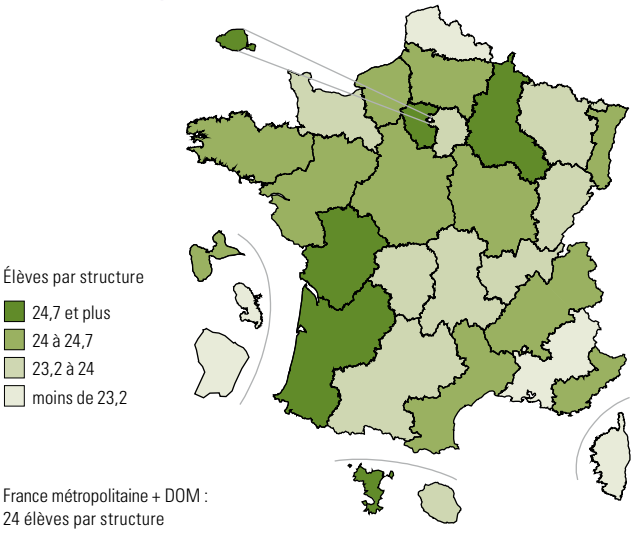

France métropolitaine + DOM :
24 élèves par structure

FIGURE 5 Nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) dans le second cycle professionnel public et privé à la rentrée 2013

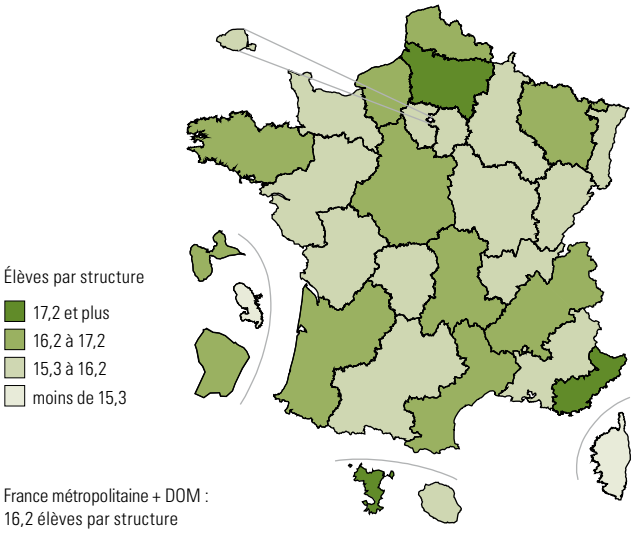

France métropolitaine + DOM :
16,2 élèves par structure

Sources : Bases relais et Scolarité/MENESR-DEPP.

22.
L'ÂGE DES ENSEIGNANTS

Dans le premier degré public, des enseignants plus âgés dans le sud de la France et en Bretagne…

Parmi les 323 400 enseignants du premier degré public, 11 % ont moins de 30 ans et 23 % ont 50 ans ou plus. Le ratio des 50 ans ou plus par rapport aux 30 ans ou moins vaut donc 2,1 en moyenne nationale ▸ FIGURE 1. Cet indicateur résume ainsi l'équilibre démographique d'une population et permet de mesurer les différences à cet égard d'un territoire à l'autre. On constate ainsi que dans la plupart des départements du Sud et de Bretagne, il y a plus de trois enseignants âgés pour un jeune et jusqu'à six dans l'Hérault. À l'inverse, le ratio est inférieur à 2 dans un tiers des départements français situés pour l'essentiel dans le nord et le nord-est de la France métropolitaine, en Île-de-France (dont la Seine-Saint-Denis : 1,1 ; le Val-d'Oise : 1,5) et dans des départements ruraux – comme la Mayenne (1,3), la Saône-et-Loire (1,9) –, tous caractérisés par de nombreux souhaits de départ. Dans les DOM, la situation est très contrastée entre des départements âgés (Martinique et Guadeloupe, La Réunion) et jeunes (Guyane et Mayotte, seul département où le ratio est inférieur à 1).

Les 43 600 enseignants du premier degré privé sous contrat sont plus âgés. Le ratio est de 2,7 en moyenne ▸ FIGURE 2. Une partie des départements où l'on compte plus de trois enseignants âgés pour un enseignant de moins de 30 ans se situent, comme pour le secteur public, dans le sud de la France. Les Hautes-Pyrénées, avec la Martinique, atteignent le ratio le plus élevé, respectivement à 26,5 et 26,8. En revanche, dans la moitié des départements de Bretagne ou des Pays de la Loire, dans une partie des départements du Nord-Est, les enseignants sont beaucoup plus jeunes : le ratio est inférieur à 2. La Meuse a le plus faible ratio (0,3). En Île-de-France, la Seine-Saint-Denis compte un enseignant âgé pour un jeune.

… avec les mêmes tendances dans le second degré public

Dans le second degré public et ses 381 900 agents, on compte 34 enseignants âgés de 50 ans ou plus pour dix enseignants de 30 ans ou moins ▸ FIGURE 3. Ce ratio de 3,4 varie substantiellement d'une académie à l'autre. Il dépasse 16 dans l'académie de Montpellier, et 6 (ou peu s'en faut) dans l'académie de Paris, dans celles situées à l'Ouest (Rennes) et au sud de la France (Bordeaux, Corse). Il s'agit là d'académies attractives et les demandes d'entrées y sont très fortes. La Guadeloupe et la Martinique se distinguent aussi par un ratio excédant 7. À l'inverse, les académies de Créteil, Versailles, Amiens et de Guyane font partie des moins demandées au mouvement interacadémique ; le ratio entre les plus âgés et les plus jeunes est de 1,1 pour la première et autour de 2 pour les autres.

Comme dans le premier degré, les 92 700 enseignants du second degré privé sont plus âgés que leurs homologues du secteur public : il y a 48 enseignants ayant au moins 50 ans pour 10 jeunes de 30 ans ou moins ▸ FIGURE 4. Le ratio entre ces deux tranches d'âge s'échelonne entre 3,4 dans les académies de Guyane et plus de 8 dans les académies de Montpellier et de Corse, jusqu'à 10,6 à la Martinique.

Des enseignants du supérieur plus âgés, en particulier dans le nord et l'est de la France

Les 70 100 enseignants affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur sont plus âgés que dans l'enseignement scolaire et sont peu nombreux à exercer leurs fonctions dès 30 ans. Le ratio des enseignants « âgés » (55 ans) sur les « jeunes » (35 ans) est de 2,4 ▸ FIGURE 5. Les académies de Paris, celles de Montpellier et de Nice au sud-est de la France, affichent des ratios élevés. Mais on compte aussi les académies situées au Nord et de Strasbourg à l'Est. Celles de La Réunion et de Guyane – qui a le ratio le plus élevé (4,7) –, font également partie de ce groupe. À l'opposé, les enseignants sont plus jeunes dans les académies de Versailles, de Grenoble et de Corse.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2012-2013*, MENESR, 2014.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, MEN-DEPP, 2013.
- « La mobilité géographique des enseignants du second degré public », *Note d'information* n° 13.18, MEN-DEPP, septembre 2013.
- « L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2012 », *Note d'information* n° 13.21, MEN-DEPP, octobre 2013.

MÉTHODOLOGIE PAGE 138

FIGURE 1 Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus sur les moins de 30 ans à la rentrée 2012

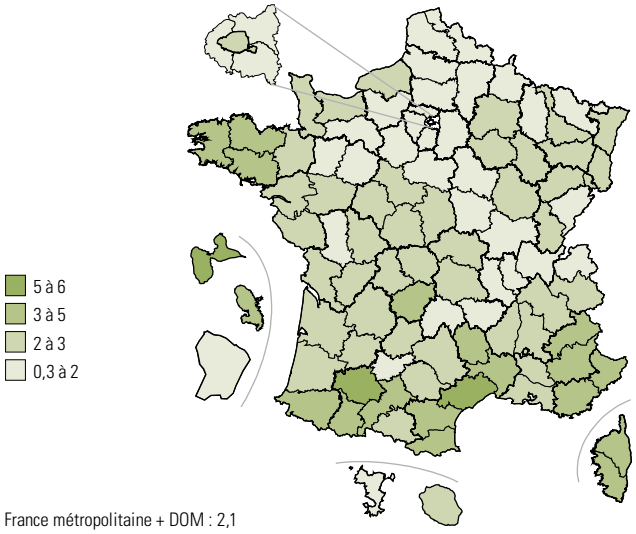

France métropolitaine + DOM : 2,1

FIGURE 2 Enseignants du premier degré privé : ratio des 50 ans et plus sur les moins de 30 ans à la rentrée 2012

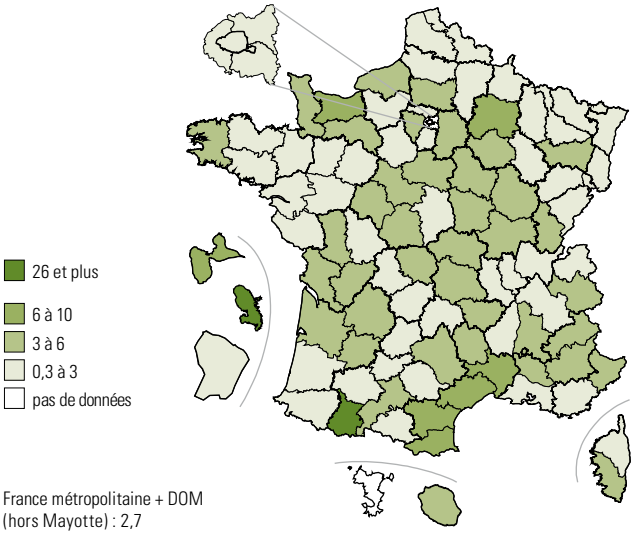

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 2,7

FIGURE 3 Enseignants du second degré public : ratio des 50 ans et plus sur les moins de 30 ans à la rentrée 2012

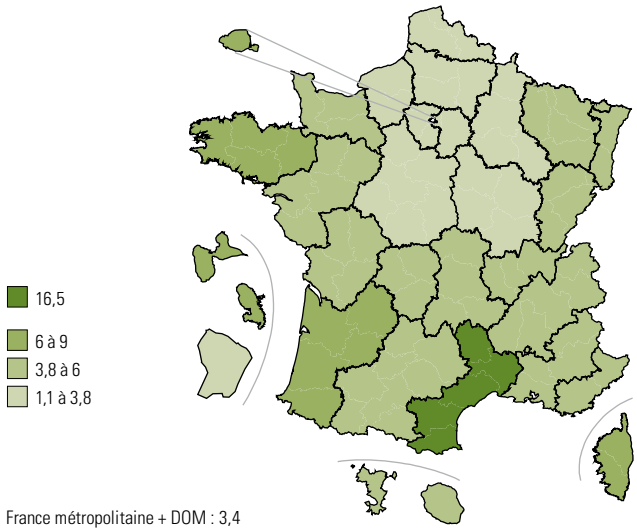

France métropolitaine + DOM : 3,4

FIGURE 4 Enseignants du second degré privé : ratio des 50 ans et plus sur les moins de 30 ans à la rentrée 2012

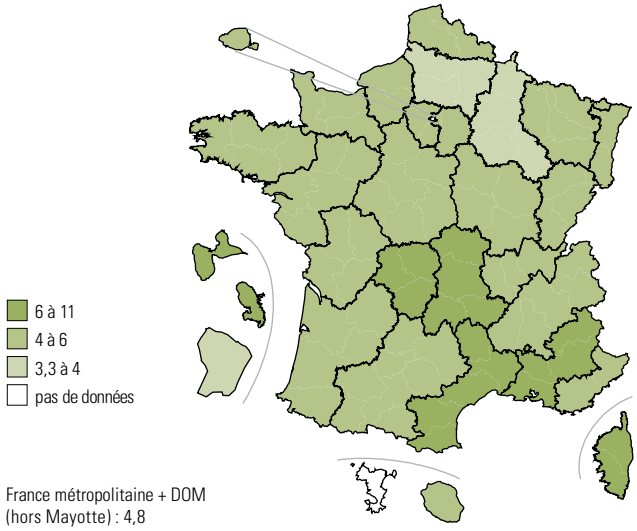

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 4,8

FIGURE 5 Enseignants du supérieur : ratio des 55 ans et plus sur les moins de 35 ans à la rentrée 2012

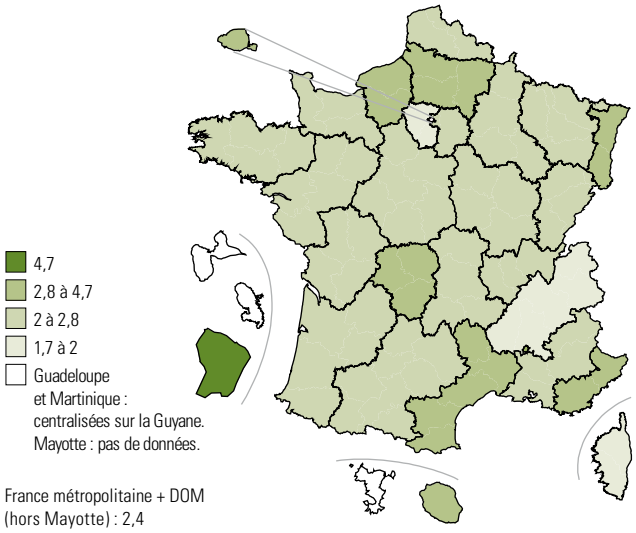

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 2,4

Source : MENESR-DEPP/Fichier de paye 2013.

23.
LES CORPS DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC

Un recours important aux enseignants non titulaires dans les DOM

— Dans l'enseignement secondaire public[1], les professeurs certifiés (ou assimilés) de lycée professionnel (PLP) et les professeurs agrégés constituent la quasi-totalité des corps d'enseignants titulaires. Des enseignants non titulaires sont également recrutés pour répondre à des besoins dans certaines disciplines.

— La proportion d'enseignants non titulaires relativement à l'ensemble des enseignants varie substantiellement sur le territoire national ▸ FIGURE 1. Les 31 % en Guyane et 22 % à Mayotte se distinguent très nettement des proportions en jeu dans les académies telles que la Guadeloupe, Créteil, la Corse, la Martinique, qui se situent dans une fourchette de 10 % à 12 %, auxquelles on ajoutera Nantes et Bordeaux, proches de 10 %. Les recours les plus faibles aux enseignants non titulaires (de 5 % à 6 %) font notamment apparaître un continuum au Nord-Ouest, de Caen à Lille et aux limites du Grand Est, de Strasbourg à Grenoble.

Paris, l'académie au profil le plus atypique : trois enseignants titulaires sur dix sont agrégés

— Parmi les enseignants titulaires, on peut ainsi distinguer plusieurs profils académiques, selon l'importance relative des corps ▸ FIGURE 2. Celle-ci reflète, en partie, la structure de l'offre de formation : les professeurs agrégés et les PLP sont spécialisés, respectivement, sur les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) ; les professeurs certifiés se partagent entre collèges (près des deux tiers) et LEGT (près d'un tiers).

— La place relative des professeurs agrégés varie le plus fortement entre académies, du fait de la situation particulière de Paris. 29 % des enseignants titulaires du second degré public y sont professeurs agrégés, ce qui en fait l'académie au taux le plus élevé, en lien avec la surreprésentation des lycées d'enseignement général et technologique. Les académies de Versailles, Lyon et Créteil se situent loin derrière, autour de 17 % ▸ FIGURE 3. La part occupée par les enseignants certifiés est la plus faible à Paris (56 %) et celle des PLP parmi les plus faibles (15 %).

Les PLP surreprésentés et les agrégés sous-représentés dans les académies des DOM…

— Outre le fait que les académies domiènes emploient relativement beaucoup d'enseignants contractuels (La Réunion exceptée), toutes (Mayotte exceptée) partagent aussi le fait d'avoir plus de 20 % d'enseignants PLP parmi leurs enseignants titulaires ▸ FIGURE 4. Elles se caractérisent aussi par une faible part d'agrégés, alors que celle des certifiés se situe dans la moyenne nationale (69,5 %). Mayotte et la Corse présentent une configuration proche de ce groupe, la différence portant sur la part, un peu moins nombreuse, mais toujours au-delà de la moyenne nationale (16,5 %), des PLP. Les professeurs certifiés sont corrélativement plus nombreux, autour de 75 % ▸ FIGURE 5.

… et, dans une moindre mesure, dans dix académies métropolitaines

— Dix académies présentent une forme atténuée de la surreprésentation des PLP et de la sous-représentation des agrégés, observée dans les DOM. Montpellier se situe à une extrémité de la classe, avec 15,9 % de PLP et 13,3 % d'agrégés. Amiens, Caen et Lille se situent à l'autre extrémité avec de 18 % à 20 % de PLP et de 10 % à 11 % d'agrégés, se rapprochant ainsi le plus des DOM. La part des professeurs certifiés est très uniforme dans ce groupe, autour de 70 %.

Une moindre représentation des professeurs de lycée professionnel dans les autres académies métropolitaines

— Les PLP sont en revanche sous-représentés dans certaines académies, en particulier à Grenoble et à Nice ; ce groupe se distingue aussi par la part occupée par les certifiés un peu supérieure à la moyenne. Le dernier groupe est formé d'académies assez hétérogènes, qui tendent également vers une sous-représentation des PLP et une surreprésentation des professeurs agrégés. Créteil, Versailles et Lyon illustrent le plus cette configuration, alors qu'Aix-Marseille, Bordeaux, Reims, Strasbourg et Toulouse emploient davantage de PLP et moins de professeurs agrégés.

(1) Champ de l'étude : enseignants en activité, affectés dans un EPLE (collèges et Segpa, lycées et sections générales et technologiques en lycée professionnel, lycée professionnel et section d'enseignement professionnel, Erea et établissements expérimentaux).

FIGURE 1 **Part des enseignants non titulaires parmi l'ensemble des enseignants à la rentrée 2012**

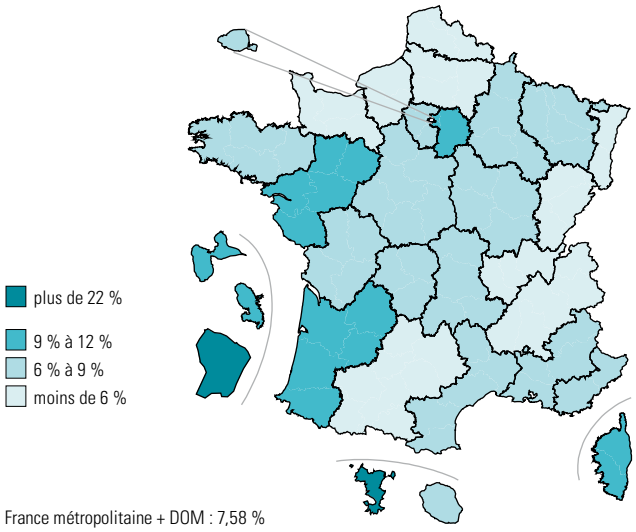

France métropolitaine + DOM : 7,58 %

FIGURE 2 **Dominante dans les corps d'enseignants titulaires à la rentrée 2012**

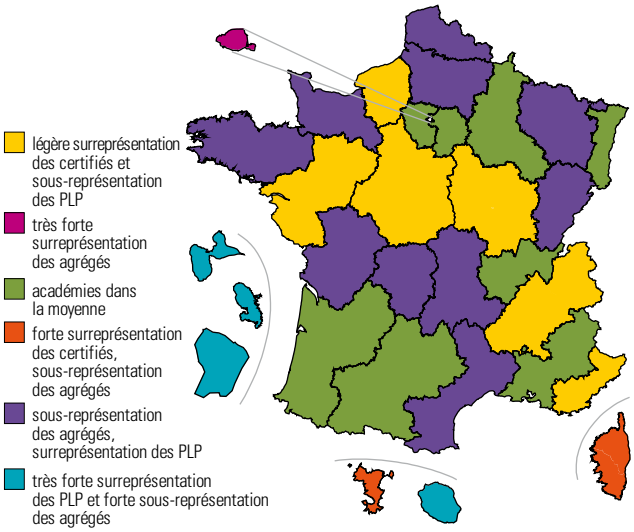

FIGURE 3 **Part des agrégés parmi les enseignants titulaires à la rentrée 2012**

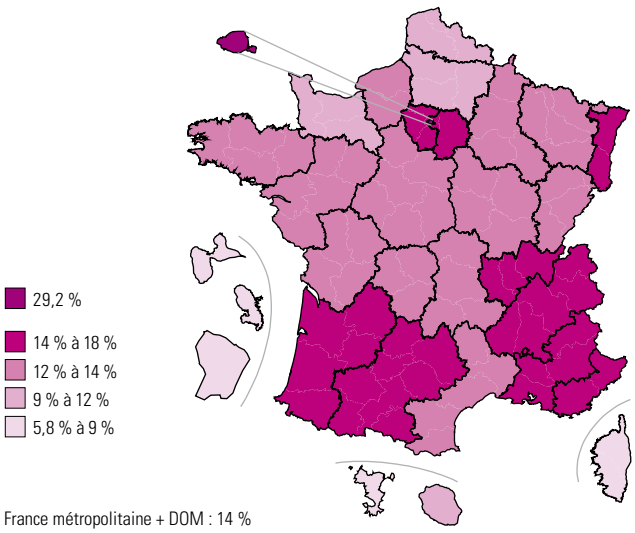

France métropolitaine + DOM : 14 %

FIGURE 4 **Part des professeurs de lycée professionnel parmi les enseignants titulaires à la rentrée 2012**

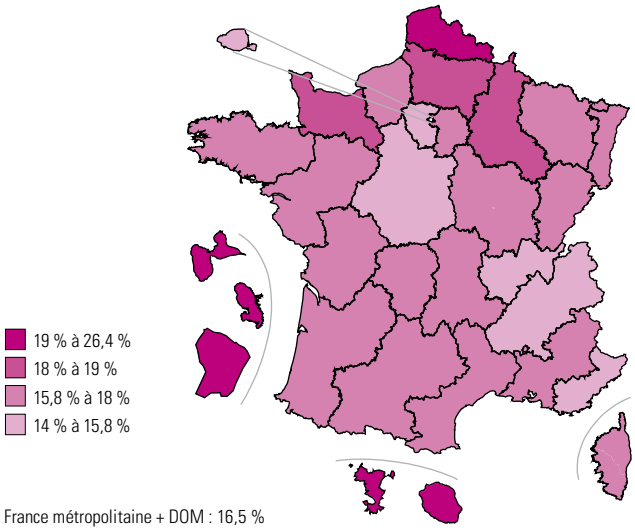

France métropolitaine + DOM : 16,5 %

FIGURE 5 **Part des professeurs certifiés parmi les enseignants titulaires à la rentrée 2012**

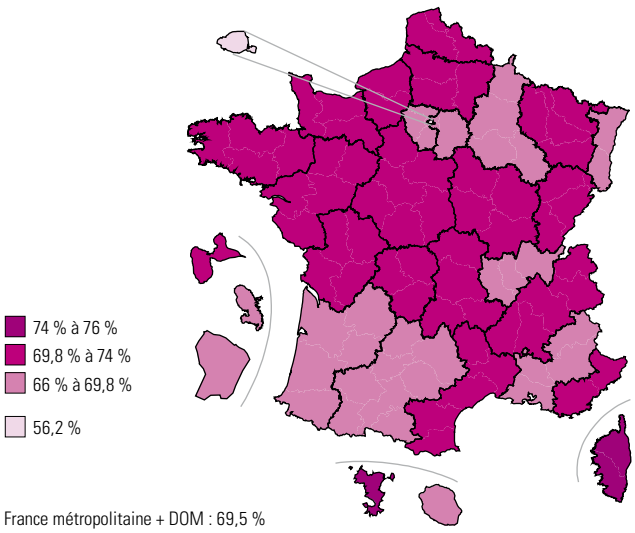

France métropolitaine + DOM : 69,5 %

Source : MENESR/annuaire EPP (extraction au 1er février 2013).

24.
LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES ENSEIGNANTS

Les professeurs des écoles changent peu de département d'exercice, mais souvent d'établissement

— Les enseignants fonctionnaires du premier degré souhaitant changer de poste sont d'abord affectés dans un département, puis dans un établissement. À la rentrée 2013, 3 700 enseignants fonctionnaires du premier degré public changent de département, ce qui correspond à un *taux de mobilité* départemental de 1,2 % (voir *méthodologie*). Les professeurs des écoles sont affectés au moment de leur stage dans un des départements de l'académie où ils ont candidaté, souvent dans celui de leur choix, ce qui explique ce faible taux. Un peu moins d'un tiers de la mobilité observée en 2013 correspond à des changements de départements dans une même académie.

— Les mouvements entre départements sont relativement équilibrés ▸ FIGURE 1. Le *taux de migration nette* est compris entre - 1 % et 1 % dans la quasi-totalité des départements (voir *méthodologie*). Cette faiblesse est structurelle, les départements devant veiller à équilibrer entrées et sorties. Les départements du sud et de l'ouest de la France accueillent cependant plus d'enseignants qu'ils n'en laissent partir, à l'inverse de ceux du nord-est, de Normandie et d'Île-de-France (hors Paris).

— Les changements d'établissement sont beaucoup plus fréquents que les changements de département. À la rentrée 2013, 23 300 enseignants sont affectés à titre définitif dans un nouvel établissement (changement de département inclus), soit 9,5 % des enseignants titulaires de ce type de poste. Cette mobilité est particulièrement représentée dans la proche banlieue parisienne et à Paris, en Gironde, en Ariège et en outre-mer ▸ FIGURE 2. Elle atteint notamment 17,3 % en Guadeloupe. En revanche, elle n'est que de 6 % dans le Nord-Pas-de-Calais.

— Être titulaire d'un poste stable est la situation la plus courante, mais certains enseignants occupent des positions qui les obligent à changer souvent d'établissement. En 2013-2014, 30 300 enseignants du premier degré sont titulaires d'un poste de remplaçant. Ils changent d'établissement d'une année sur l'autre et parfois plusieurs fois dans l'année. Dans le même temps, 22 100 titulaires, souvent en début de carrière, sont affectés sur des postes dits *provisoires*, qu'ils ne sont pas assurés de conserver au-delà d'une année scolaire.

Les changements d'académie sont assez fréquents dans le second degré

— Dans le second degré, les enseignants sont d'abord affectés dans une académie (et non dans un département), puis dans un établissement. À la différence du premier degré, les enseignants qui viennent d'être titularisés, les néo-titulaires, ont obligation de participer à la première étape et sont susceptibles d'être affectés dans n'importe quelle académie selon les besoins du service. Cette différence est à l'origine d'une mobilité beaucoup plus importante dans le second degré. À la rentrée 2013, 9 500 enseignants fonctionnaires du second degré public et assimilés sont affectés dans une nouvelle académie, ce qui correspond à un *taux de mobilité* académique de 2,8 %.

— Les académies n'ayant pas à équilibrer entrées et sorties des titulaires, les taux de migration nette sont beaucoup plus importants que dans le premier degré. Les enseignants rejoignent plutôt l'Ouest et le Sud ▸ FIGURE 3. Se référer au dossier « L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2013 » pour plus de détails (page 125).

— Les changements d'établissement sont moins fréquents dans le second degré. À la rentrée 2013, 24 800 enseignants sont affectés à titre définitif dans un nouvel établissement (changement d'académie inclus). Ils représentent 7,8 % des enseignants titulaires de ce type de poste. Cette mobilité concerne principalement les néo-titulaires (16,8 %) et les titulaires nouvellement affectés dans une académie (26,0 %). C'est en Guyane et à Mayotte, où le turn-over est particulièrement important, que les changements d'établissement sont les plus fréquents ▸ FIGURE 4. Ils sont également importants en région parisienne : le taux de nouveaux affectés parmi les titulaires d'un poste définitif en établissement s'élève respectivement à 10,5 % et à 9,1 % dans les académies de Créteil et de Versailles. À l'inverse, il est particulièrement faible en Corse (4,0 %) et proche de 6 % dans les académies de Rouen, Clermont-Ferrand, Limoges et Caen.

— À la rentrée 2013, 23 800 enseignants du second degré sont titulaires d'un poste de remplaçant et 5 800 sont affectés sur un poste provisoire.

MÉTHODOLOGIE PAGE 138

ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC

FIGURE 1 Taux de migration nette à la rentrée 2013

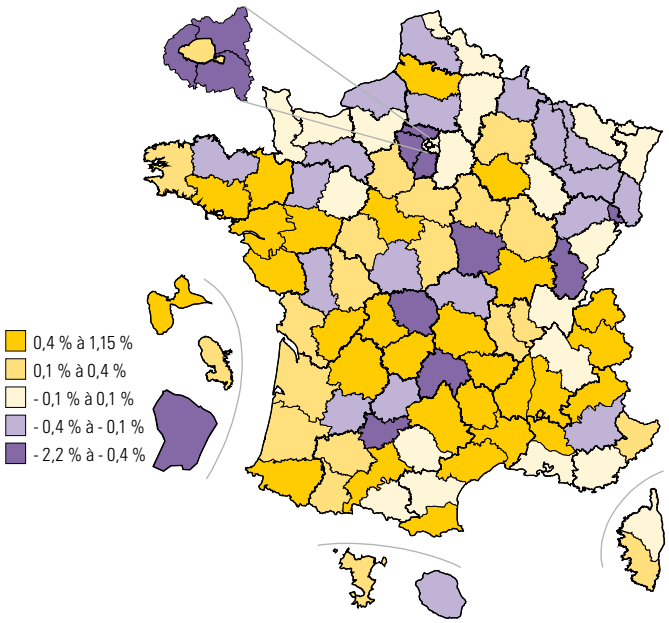

FIGURE 2 Part des nouveaux affectés parmi les titulaires d'un poste définitif en établissement à la rentrée 2013

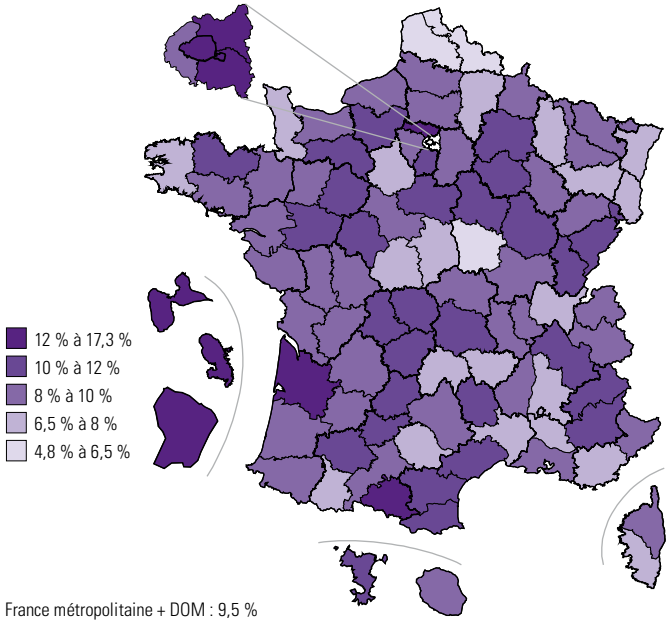

France métropolitaine + DOM : 9,5 %

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC

FIGURE 3 Taux de migration nette à la rentrée 2013

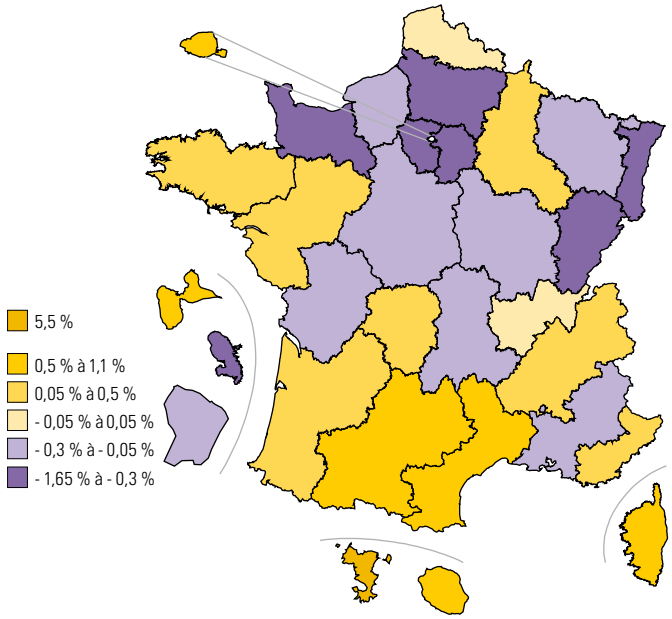

FIGURE 4 Part des nouveaux affectés parmi les titulaires d'un poste définitif en établissement à la rentrée 2013

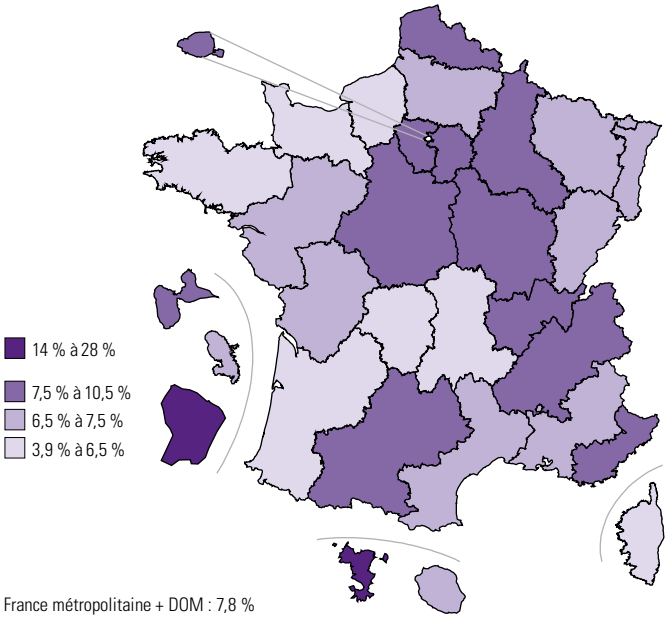

France métropolitaine + DOM : 7,8 %

Sources : MENESR-DEPP/Annuaires EPP et Agape (2013 et 2014).

25.
LES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC

Un nombre de personnels non enseignants par élève plus élevé dans les académies du centre et du nord-est de la France

— Les personnels non enseignants qui travaillent dans les établissements du second degré public (1) occupent des fonctions administratives, techniques, sociales et de santé, d'encadrement (les chefs d'établissement), éducatives (conseillers principaux d'éducation – CPE –, assistants d'éducation – AED), de documentation ou de chefs de travaux. Les AED constituent la catégorie la plus nombreuse (51 %) de cet ensemble, spécifique au regard de son statut (non titulaire), et de son âge. Encadrés par les CPE, les AED constituent le personnel éducatif, en lien direct avec les élèves.

— L'effectif des personnels non enseignants (toutes catégories confondues) par élève est corrélé à la taille des établissements. Ainsi, l'académie de Mayotte, où les établissements sont les plus grands, se détache nettement des autres académies, avec seulement 20 personnels non enseignants pour 1 000 élèves ▸ FIGURE 1. À l'autre extrémité, l'académie de Limoges, dont la taille moyenne des établissements est la plus faible, emploie 47 personnels non enseignants pour 1 000 élèves, en lien avec une densité scolaire particulièrement faible dans cette académie. Le ratio est supérieur à 40 dans les académies du Nord-Est (excepté celle de Strasbourg) et du centre de la France, également en Corse ou à Caen. Il est relativement faible dans les académies de Strasbourg, Nice et Versailles. Dans les départements d'outre-mer, la Martinique se distingue par un taux également élevé, son ratio s'élevant à 44.

En collège, de 16 personnels éducatifs à 27 pour 1 000 élèves, selon les académies, Mayotte mise à part

— Les personnels éducatifs comprennent les CPE et les personnels d'assistance éducative. On en compte plus de 25 pour 1 000 collégiens à La Réunion, la Martinique et à Paris ▸ FIGURE 2. La Guadeloupe en est proche, et dans une moindre mesure, un groupe d'académies métropolitaines comme Reims et la Corse (autour de 23). Les écarts sont sensibles avec des académies dont le niveau d'encadrement éducatif est plus faible, inférieur à 18, telles que celles de Strasbourg, Dijon, Poitiers, Rennes ainsi qu'Orléans-Tours. Mayotte est très loin derrière, avec 4 personnes pour 1 000 collégiens. Dans les collèges de l'éducation prioritaire, les taux d'encadrement en personnels éducatifs sont toujours plus élevés, les taux dépassant 35 dans les académies de Besançon, Nice, Rouen et de Clermont-Ferrand ▸ FIGURE 3.

Dans le second cycle, une dispersion interacadémique des taux d'encadrement éducatif relativement plus forte que dans le premier cycle

— Dans la plupart des académies, le taux d'encadrement des lycéens de lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) en personnel éducatif est inférieur à celui des collégiens et il est relativement plus dispersé. 16 points séparent l'académie de Paris (9 personnels éducatifs pour 1 000 lycéens) et celle de Limoges (près de 25) ▸ FIGURE 4. Reims est très proche de cette fourchette haute (23 personnels éducatifs pour 1 000 lycéens) et dans une moindre mesure, la Corse, Poitiers, Caen ainsi que quelques académies de l'Est. Les taux d'encadrement des lycéens en lycée professionnel sont plus élevés qu'en LEGT, de 14,5 pour 1 000 à la Martinique à près de 42 à Limoges ▸ FIGURE 5. Les académies aux taux d'encadrement les plus faibles en lycées professionnels sont en grande partie les mêmes qu'en LEGT : Strasbourg, la Guadeloupe, Nice, Versailles et Paris. De même, outre Limoges, Dijon et Nancy-Metz figuraient déjà parmi les académies aux taux d'encadrement éducatif les plus élevés en LEGT.

(1) Champ : personnels en activité, affectés dans un établissement public d'enseignement : collèges et Segpa, lycées et sections générales et technologiques en lycée professionnel, lycée professionnel et section d'enseignement professionnel, Erea (établissement régional d'enseignement adapté) et établissements expérimentaux.

FIGURE 1 Nombre de personnels non enseignants pour mille élèves dans le second degré public à la rentrée 2012

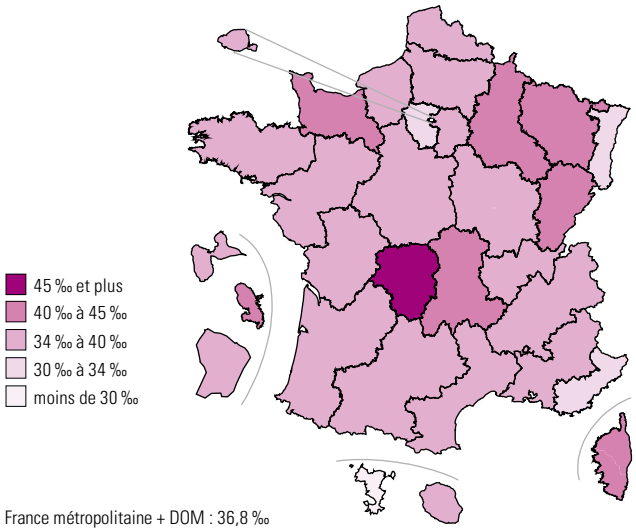

France métropolitaine + DOM : 36,8 ‰

FIGURE 2 Nombre de personnels éducatifs (CPE + AED) pour mille élèves en collège public à la rentrée 2012

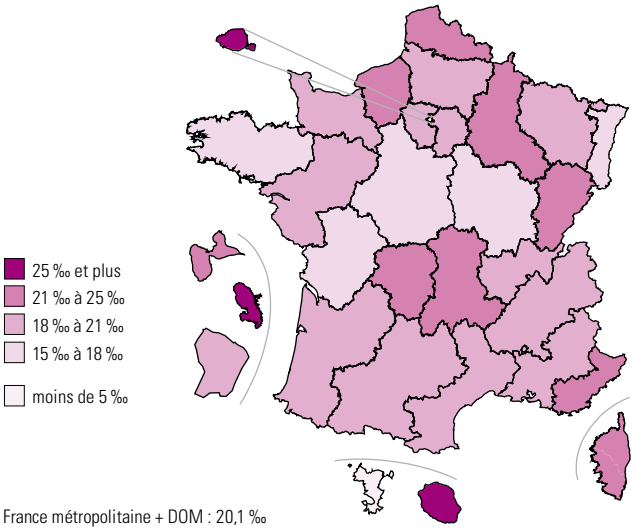

France métropolitaine + DOM : 20,1 ‰

FIGURE 3 Nombre de personnels éducatifs (CPE + AED) pour mille élèves en collège public et en éducation prioritaire à la rentrée 2012

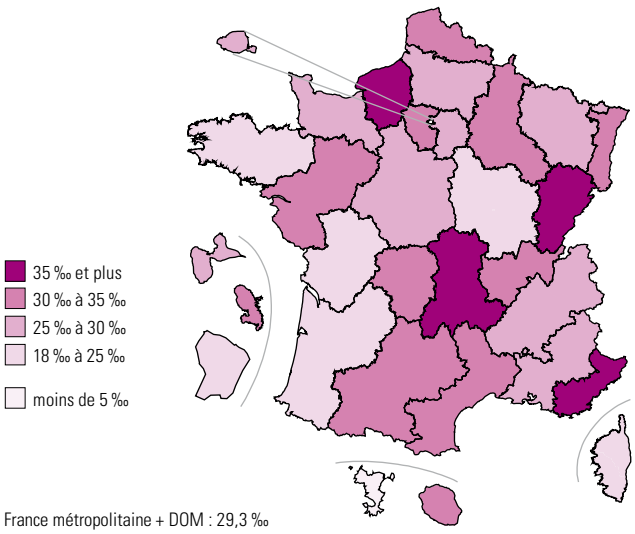

France métropolitaine + DOM : 29,3 ‰

FIGURE 4 Nombre de personnels éducatifs (CPE + AED) pour mille élèves en lycée général et technologique public à la rentrée 2012

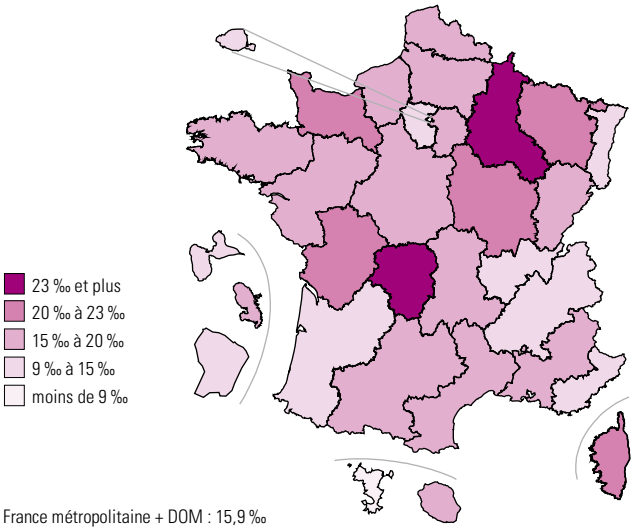

France métropolitaine + DOM : 15,9 ‰

FIGURE 5 Nombre de personnels éducatifs (CPE + AED) pour mille élèves en lycée professionnel public à la rentrée 2012

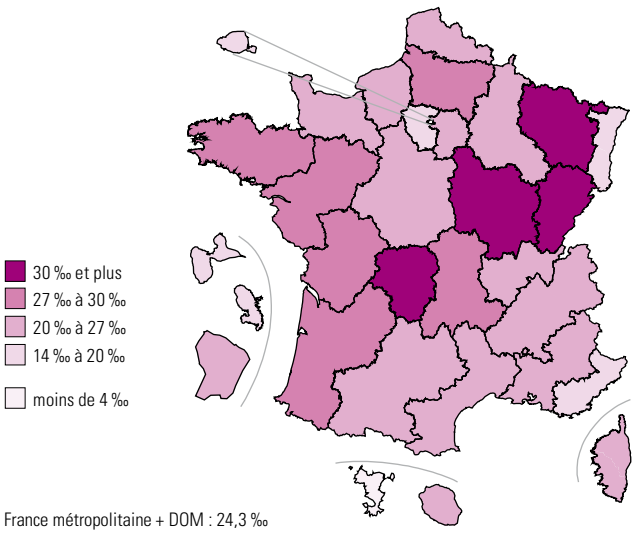

France métropolitaine + DOM : 24,3 ‰

Source : MENESR-DEPP/annuaire EPP (extraction au 1er février 2013).